Règlement de l'opération
" Black Friday Chaussures Delmas 2026"

Article I. Organisation

Le magasin Chaussures Delmas à Mende organise une opération qui vise à favoriser la consommation locale et à soutenir le pouvoir d'achat des ménages en période de lutte contre l'inflation.
Cette opération se déroulera **du 24 au 28 novembre 2026, sous la forme de bon d'achat « Cash Back »**

Article II. Participation

La participation à cette opération implique l'acceptation du présent règlement. Cette opération est ouverte à toute personne physique majeure, à titre individuel et non professionnel.

Article III. Modalités

Pour tout achat réalisé durant la période de l'opération dans le magasin Chaussures Delmas à Mende, vous recevez un bon d'achat « Cash back » correspondant à 20% de votre achat dans les conditions suivantes :

- **Pas de minimum.**
- **En cas d'un montant d'achat total supérieur à 200€, le bon Cash Back ne sera calculé que sur les premiers 200€ soit un maximum de 40€ en bon Cash Back.**

- **Sont exclus :**

    - **Les articles bénéficiant d'une remise**

- **Ne peuvent pas bénéficier de l'opération, les paiements : à crédit, les avoirs, les règlements par chèques cadeaux, chèques vacances, cartes cadeaux…**
- **Les factures correspondant à un achat en ligne (e-commerce).**

Article IV. La dotation

Pour bénéficier de cette opération, les clients devront se rendre au magasin de Chaussures Delmas, située Place au Blé à Mende, pour effectuer leurs achats.

Horaire d'ouverture :

- Du mardi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00.

Ces bons d'achats « Cash Back » seront valables jusqu'au 31 décembre 2026 uniquement dans le magasin Chaussures Delmas.

La dotation ne peut pas faire l'objet d'une négociation financière aboutissant au versement d'une somme d'argent, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et, est non cessible.

Les organisateurs pourront, sauf opposition expressément écrite, utiliser les noms, prénoms et photographies, des personnes ayant reçu cette dotation, dans tous magazines et publications pour une durée de deux ans maximums sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Article V. Dépôt légal

Le règlement complet de l'opération est disponible dans votre magasin Chaussures Delmas, 1, place au Blé 48000 Mende et sur son site www.delmas-chaussures-mende.fr. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs.

Article VI. Utilisation

Seuls, les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigent d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler la présente opération. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.

Les organisateurs se réservent également le droit d'écarter toute personne qui contreviendrait ou tenterait de contrevenir à l'une quelconque des dispositions du présent règlement.
Participer à cette opération implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

Article VI. Litiges et responsabilités

La participation à cette opération implique l'acceptation, sans réserve, du règlement dans son intégralité. Les organisateurs régleront, impartialement, tout litige relatif à cette opération et à son règlement.

Article VIII. Attribution de compétence

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige, les parties s'efforceront de régler celui-ci à l'amiable. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront réglés par les organisateurs.

Article IX. Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente opération sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants disposent, en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant.

Toute demande d'accès ou de rectification doit être adressée aux organisateurs.